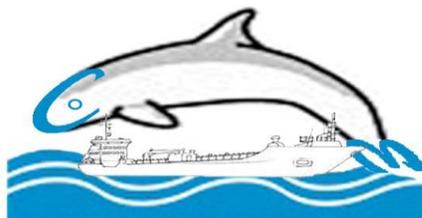


# République Islamique de Mauritanie



## Commission Environnementale

**Termes de références  
Recrutement d'un Consultant individuel pour l'élaboration d'un projet de  
loi portant sur la gestion des produits chimiques**

**Avril 2024**

## **I. Contexte et justification de la mission**

Les produits chimiques sont utilisés pratiquement dans la plupart des secteurs économiques (Industrie, Mines, Hydrocarbures, Agriculture, Santé, etc.). bien que indispensables au développement des activités socio-économiques, leurs utilisations peuvent être à l'origine de risques sur l'environnement et sur la santé humaine.

Dans l'objectif de mettre en place une politique de gestion durable des produits chimiques, la Mauritanie a signé et ratifié la plupart des conventions internationales relatives à la gestion des produits chimiques et au développement durable, notamment : la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (Pops), la Convention de Minamata sur le Mercure...etc.

Néanmoins, l'inscription de ces obligations internationales dans le corpus juridique de la Mauritanie (Textes législatifs et réglementaires) est indispensable pour un meilleur encadrement de certains produits chimiques et leurs cycles de vie, à savoir la production, l'importation, l'exportation, le stockage, la commercialisation, l'utilisation et l'élimination.

Différentes réglementations nationales en vigueur portent sur les produits chimiques de manière directe ou indirecte, mais restent très sommaires et nécessitent une amélioration pour une gestion durable et efficace (Loi-cadre sur l'environnement, Code du travail, Code d'hygiène, Ordonnance sur le secteur aval des hydrocarbures, Ordonnance sur les établissements classés, etc..).

En outre, la prise de conscience est de plus en plus croissante sur les nombreux risques que présente l'utilisation de ces produits pour la santé et l'environnement.

C'est dans ce contexte que, la Commission Environnement (CE) envisage de recruter, sur requête et pour le compte du Ministère de l'Environnement, un Expert national pour réaliser la mission objet des présents Termes de référence.

## **II. Objectif de l'étude :**

L'Objectif de la présente étude est d'élaborer un avant-projet de loi relatif à la gestion des produits chimiques utilisés dans les différents secteurs, tenant compte de la chaîne : fabrication, vente-achat, transit, importation, exportation, transport, stockage, utilisation, manipulation, recyclage, etc.

## **III. Tâches du Consultant :**

Le consultant devra ainsi, élaborer un projet de loi sur la gestion des produits chimiques qui prend en compte l'ensemble du cycle de vie de ces substances. Pour mener à bien cette mission, il sera amené à réaliser les tâches principales suivantes :

1. Présenter une note de cadrage (plan de travail et méthodologie qui seront adoptés pour élaborer le projet de loi) ;
2. Réaliser un Benchmark des lois de gestion des produits chimiques régionaux/internationaux appropriés ;
3. Réaliser une étude de diagnostic du cadre légal et institutionnel existant relatif à la gestion des produits chimiques en Mauritanie, en utilisant les outils d'analyse d'usage notamment une matrice SWOT afin de prendre en compte la gestion des insuffisances constatées dans le futur projet de loi ;
4. Procéder à l'analyse les prescriptions des accords internationaux, relatifs aux produits chimiques, notamment dangereux ;
5. Organiser des rencontres/réunions avec les parties prenantes afin de prendre en compte leurs préoccupations et de les faire participer au choix des options de gestion des produits chimiques ;
6. Présenter un avant-projet de loi relatif à la gestion des produits chimiques. Ce projet de loi doit refléter/prévoir :
  - ✓ Le mode de gestion global et adéquat des produits chimiques et une classification selon la typologie et l'usage des produits chimiques (industriel, médical, artisanal, agricole, etc...);
  - ✓ La chaîne de vie des produits chimiques (production, import-export, transit, stockage, manipulation, utilisation, élimination, ...) et de leurs déchets
  - ✓ Des sanctions administratives et pénales.
7. Elaborer un exposé des motifs, sur une page environ,
8. Elaborer un rapport technique, succinct et synthétique, de 2 à 3 pages maximum, de présentation du projet de loi au Gouvernement et au Parlement. Ce rapport devra faire ressortir le contexte général et spécifique de gestion des produits chimiques, une analyse des enjeux et des défis, les objectifs du projet de loi et les moyens de sa mise en œuvre.

#### **IV. Livrables**

Les livrables attendus de cette prestation sont présentés comme suit :

- **Livable 1** : Une note de cadrage portant sur l'approche méthodologique ;
- **Livable 2** : Un rapport d'analyse de diagnostic et de benchmark sur la réglementation des substances chimiques en Mauritanie ;
- **Livable 3** : Un avant-projet de loi relatif à la gestion des produits chimiques en Mauritanie ;
- **Livable 4** : Organiser un atelier de concertations techniques sur l'avant-projet de loi dans l'une des régions du Nord (Inchiri, Tiris Zemour ou Dakhlet Nouadhibou) ;
- **Livable 6** : Elaborer le texte final de la loi après intégration des commentaires du MEV et ceux pertinents issus des de l'atelier de concertation.
- **Livable 7** : Un exposé des motifs ;

- **Livrable 8** : Un rapport technique, succinct de présentation du projet de loi.

**NB.** Tous les livrables seront soumis au Client pour approbation.

#### **V. Langue des livrables**

Les livrables seront soumis en langue française avec une version en arabe de l'avant-projet de loi et le rapport du diagnostic).

#### **VI. Profil du Consultant :**

Pour la réalisation de cette mission, il est proposé de recruter un expert juriste avec les qualifications suivantes :

- Être de niveau universitaire (Bac + 5 ou plus en droit) ;
- Posséder des connaissances avérées dans l'analyse du cadre législatif et réglementaire ;
- Avoir une connaissance spécifique du droit de l'environnement
- Avoir des connaissances spécifiques des conventions régionales et/ou internationales pertinentes
- Avoir au moins 10 années d'expérience professionnelle confirmée dans des domaines pertinents pour l'objet de la présente mission ;
- Avoir réalisé au moins 2 missions dans l'élaboration des textes juridiques environnementaux ;
- Avoir une expérience sur les questions (de sécurité notamment) liées à la gestion des produits chimiques.
- Avoir des capacités pour l'animation des débats.

#### **VII. Durée de la consultation**

La présente consultation sera réalisée dans une durée de **90** jours à compter de la signature du contrat.